

Dans le cadre de la Journée du Patrimoine, l'Assemblée
des Jeunes Citoyens de Chambly organise le

Dimanche 16 septembre 2018
A partir de 14H00

Rallye Pédestre



A RETOURNER A LA MAIRIE AU PLUS TARD LE 10 SEPTEMBRE 2018



Règlement du Rallye Pédestre

L'Assemblée des Jeunes Citoyens de Chambly organise en partenariat avec la Municipalité de Chambly et l'association Chambly Histoire et Patrimoine le dimanche 16 septembre 2018 un rallye pédestre sur les chemins de la commune de Chambly.

Le but est de faire découvrir à travers les chemins de la commune, son histoire, ainsi que des aspects de son écologie et certaines curiosités méconnues, sans oublier de faire appel au sens de l'observation des participants.

Article 1 : Pour participer, il suffit de constituer une équipe de maximum 5 personnes. Les individuels peuvent se faire connaître afin de compléter des équipes en cours.

Article 2 : La participation à cet événement est gratuite.

Article 3 : Le départ sera donné de la Place de la Mairie à 14h00. Chaque départ se fera de façon échelonnée par la réponse à un questionnaire de départ.

Article 4 : En cas d'intempérie, les organisateurs prendront la décision d'annuler ou non le rallye. Vous en serez informé la veille ou dans la matinée par téléphone.

Article 5 : Tous les itinéraires des équipes sont identiques, ainsi que les questions. Une enveloppe vous sera remise lors de votre départ. Celle-ci vous emmènera à l'étape suivante où une autre enveloppe avec des questions vous attendra et ainsi de suite.

Article 6 : La 1^{ère} équipe arrivée à l'étape finale ne sera pas forcément l'équipe gagnante mais obtiendra 5 points supplémentaires. Chaque enveloppe et surtout chaque bonne réponse aux différents questionnaires vous feront gagner des points.

Article 7 : Durant le parcours, des routes ou des carrefours sont à traverser. Nous insistons sur la prudence dont il faut faire preuve lors de ces passages qui ne seront pas protégés. La Mairie de Chambly ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'incident ou d'accident.

Article 8 : Le rallye se terminera aux alentours de 17h00 où toutes les équipes seront conviées à un goûter pendant la proclamation des résultats et la remise des prix.

Bulletin d'inscription

Rallye Pédestre - 16 septembre 2018

L'équipe doit être formée au maximum de 5 personnes.

Nom de l'équipe : _____

Participants :

Nom	Prénom	Age	Adresse

N° de téléphone d'un représentant de l'équipe : _____

Date :

Signature du représentant de l'équipe :